

Soirée-débat exceptionnelle mercredi 2 mai

A l'occasion de la sortie du **mini-guide 2018-2019** de l'intervention civile de paix, Non-Violence XXI est heureuse de vous annoncer la tenue d'une soirée sur l'intervention civile de paix organisée par le **Comité ICP** et la **mairie de Paris XI** le **2 mai prochain** à la salle des fêtes de l'Hôtel de ville (12 place Léon Blum – Métro Charonne ou Saint-Ambroise).



Quel rôle pour les civils dans les zones de conflit?
Découvrir l'intervention civile de paix

Entrée libre. Merci de vous annoncer sur comiteicp@free.fr ou sur facebook.

Forum d'été du MAN : Pour agir, formons-nous à la non-violence 29 juillet au 3 août en Normandie

Au programme de cette semaine, de nombreuses formations dynamiques et participatives, des rendez-vous conviviaux, des soirées festives, des scènes ouvertes, des visites locales, bref une semaine de partage et d'apprentissage de pratiques citoyennes alternatives afin de réfléchir ensemble à un monde différent.



Conférence de
Jon Palais,
formateur à
Alternatiba-
ANV COP21

Les formations proposées: **actions directes non-violentes**, mieux communiquer, **décider collectivement**, **réguler nos conflits**, utiliser internet et les réseaux sociaux, conférence gesticulée, **théâtre**, clown, chant...

Contact : MAN Normandie – man.normandie@nonviolence.fr

Elisabeth Maheu : 02 35 75 11 08

<https://nonviolence.fr/>

Calendrier des événements solidaires :

- 03/05 : Journée mondiale de la Liberté de la presse
- 10/05 : Journée mondiale contre l'esclavage
- 22/05 : Journée internationale de la diversité biologique
- 25/05 : Journée mondiale de l'Afrique
- 05/06 : Journée mondiale de l'environnement
- 12/06 : Journée mondiale contre le travail des enfants
- 15/06 : Journée mondiale contre la faim

JE FAIS UN DON

S'engager en faveur de Non-Violence XXI c'est un geste fort car c'est poser les bases d'une société apaisée et œuvrer de la manière la plus concrète à la transformation du monde.



N'oubliez pas, lorsque vous faites un don de 100 € à Non-Violence XXI, vous ne payez que 34 €.

(Les dons à Non-Violence XXI ouvrent droit, pour les foyers imposables, à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur).